

**CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2026
18 HEURES**

Le mercredi 1^{er} avril 2026 à 18 h, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Olivier BRISSAC, Annie SANCHEZ, Nicolas MOLIERE, Julia GERARDIN, Christian YARD, Florence PELLECUER, Laurent FAVIER, Franck LOSMA, Denis RODRIGUEZ, Emelyne VERDIER, Jérôme VIDAL.

Absents excusés : Marianna DANKO, Margaux FOULONNEAU, Audrey SAHUQUET,

Procurations : Marianna DANKO, à Michel DEBOUVERIE, Margaux FOULONNEAU à Julia GERARDIN, Audrey SAHUQUET à Olivier BRISSAC

Ghislaine BOBET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU 2025 COMMUNE

Monsieur BRISSAC Olivier, 1^{er} adjoint au Maire, présente le Compte de Gestion et le Compte Financier Unique de l'année 2025 de la commune. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2024, celui-ci fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de : 1 025 594.78 €
- un déficit d'investissement de : - 400 953.56 €
- un résultat de clôture : 624 641.22 €

Le Compte de Gestion et le Compte Financier Unique étant en parfaite concordance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces comptes 2025.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU 2025 LOTISSEMENT

Monsieur BRISSAC Olivier, 1^{er} adjoint au Maire, présente le Compte de Gestion et le Compte Financier Unique de l'année 2025 du lotissement. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2024, celui-ci fait ressortir :

- Déficit de fonctionnement de - 475 943.95 €
- Excédent en investissement de 247 993.93 €
- Résultat 2025 - 227 950.02 €
- Report 2024 227 950.02 €
- Total résultat clôture 0 €

Le Compte de Gestion et le Compte Financier Unique étant en parfaite concordance, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces comptes 2025.

AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice et constatant que le Compte Financier Unique du budget communal fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 025 594.78 €
- un déficit d'investissement cumulé de : - 400 953.56 €
- un résultat de clôture : 624 641.22 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et décide d'affecter le résultat 2025 comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (fonctionnement compte 002) : 225 594.78 €

- Excédent de fonctionnement capitalisé (transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement) (compte 1068) : 800 000.00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif M 57 de l'année 2026 qui s'équilibre comme suit :

- Section Fonctionnement : 1 003 824 €
- Section Investissement : 2 477 959 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget M57 de l'année 2026 tel que présenté.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taxes directes locales et demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux communal de ces taxes pour l'année 2026 en tenant compte de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les taux des taxes locales identique aux années précédentes et tel qu'énoncé ci-dessous :

- | | | |
|---|-------------------------------|-------|
| - | Taxe d'Habitation | 8.26 |
| - | Taxe Foncière sur le Non Bâti | 49.22 |
| - | Taxe Foncière sur le Bâti | 37.82 |

RETRAIT DELIBERATION 10-2026 COMMISSION APPEL D'OFFRE

Suite à la demande de la préfecture il convient de procéder au retrait de la délibération n°10-2026 commission d'appel d'offre.

Cette commission doit avoir 3 membres titulaires et 3 membres suppléants en plus du maire.

Dans la délibération il y a 3 membres titulaires et 4 membres suppléants de ce fait la délibération n'est pas conforme aux dispositions du code général des collectivités territoriale.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le retrait de la délibération n°10-2026.

NOMINATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

M. le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de créer une commission d'appel d'offres.

Vu les articles L5212-6 à L5212-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts de la Commune,

Considérant l'obligation de désigner sans délai les représentants de la commune à ladite commission,

Par vote dans les formes prévues par la Loi, le Conseil Municipal désigne en plus de M. le Maire, trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Se sont présentés et ont été élus à l'unanimité :

Président : Michel DEBOUVERIE

Membres titulaires : Olivier BRISSAC, Nicolas MOLIERE, Denis RODRIGUEZ,

Membres suppléants : Christian YARD, Marianna DANKO, Jérôme VIDAL

NOMINATION SUPPLEANT SUR LES COMMISSIONS CCPS

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de désigner les délégués de la commune auprès de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Vu les articles L5212-6 à L5212-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Considérant l'obligation de désigner sans délai les représentants de la commune à ladite Communauté,

Par vote dans les formes prévues par la Loi, le Conseil Municipal désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès des diverses commissions ci-après.

Affaires Scolaire :

- Délégués titulaire Margaux FOULONNEAU VINCENT, Délégués suppléante Emelyne ROLLET

Enfance Jeunesse :

- Délégués titulaire Margaux FOULONNEAU VINCENT Délégués suppléante Emelyne ROLLET

Petite Enfance :

- Délégués titulaire Margaux FOULONNEAU VINCENT Délégués suppléante Emelyne ROLLET

Déchets ménagers :

- Délégués titulaire Christian YARD, Délégués suppléant Denis RODRIGUEZ

Culture :

- Délégués titulaire Annie SANCHEZ, Délégués suppléante Julia RUBIN.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE LA NOMINATION DES CONSEILLERS AU SYNDICAT Territoire d'Energie GARD-SMEG

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de désigner les délégués de la commune au Syndicat Territoire d'Energie GARD-SMEG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts du syndicat

Considérant l'obligation de désigner sans délai les représentants de la commune au dit Syndicat,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués au Syndicat Territoire d'Energie GARD-SMEG.

Sont élus à l'unanimité :

- Délégués titulaires : BRISSAC Olivier, Denis RODRIGUEZ,
- Délégués suppléants: Christian YARD.

POINT SUR LA CAVE

Les travaux continuent à bien avancer. La cause principale de retard tient à l'installation électrique qui doit être terminée, validée par ENEDIS, validée par le Consuel puis connectée au transfo par ENEDIS. Nous espérons une remise des clefs officiels aux acheteurs avant fin avril 2026

Le montant des ventes effectuées reste inchangé (40 % à ce jour). Une promotion doit être prochainement relancée pour les lots à vendre et les terrains à bâtir.

Pour les cas éventuels de démarrage du second œuvre avant d'avoir réceptionné les travaux, le conseil municipal demande que soient présentées les assurances et de mettre en place un contrat pour que soit enlevée la responsabilité de la commune en cas d'accidents.

Une remarque est faite sur l'emplacement de l'évacuation des fumées du possible restaurant. Ce point sera abordé en réunions de chantier.

AVENANTS CAVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des avenants au marché pour tenir compte de certains travaux non prévus qui se sont avérés nécessaires.

Il présente les avenants :

- Avenant n° 3 à l'entreprise EIFFAGE lot 2 d'un montant de 4 120.00 € HT
- Avenant n° 1 pour l'entreprise VITRANI lot 6 pour un montant de 1 850.00 € HT
- Avenant n°1 pour l'entreprise DAUDET lot n° 9 pour une moins-value de - 3 801.20 € HT
- Avenant n° 2 pour l'entreprise GIBELIN lot 12 pour un montant de 1 935.00 € HT
- Au total, ces 4 avenants représentent un surcoût de 4 103.80 € HT, soit 0.20 % du marché total.

Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve les avenants suivants :

- Avenant n° 3 à l'entreprise EIFFAGE lot 2 d'un montant de 4 120.00 € HT
- Avenant n° 1 pour l'entreprise VITRANI lot 6 pour un montant de 1 850.00 € HT
- Avenant n°1 pour l'entreprise DAUDET lot n° 9 pour une moins-value de - 3 801.20 € HT
- Avenant n° 2 pour l'entreprise GIBELIN lot 12 pour un montant de 1 935.00 € HT
- Au total, ces 4 avenants représentent un surcoût de 4 103.80 € HT, soit 0.20 % du marché total.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DEVIS DAUDET ELECTRICITE POUR LE CHANGEMENT EN LED DES 7 POINTS RESTANTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'accord de subvention demandée auprès du SMEG pour le changement des 7 points lumineux en LED, il convient d'approuver le devis de l'entreprise DAUDET électricité d'un montant de 3 528.00 € HT soit 4 233.60 € TTC.

Après débats et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le devis de :

- L'entreprise DAUDET électricité d'un montant de 3 528.00 € HT soit 4 233.60 € TTC.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Proposition de Spectacle :

Monsieur le Maire propose un spectacle aux habitants de la commune « One Man SUD »
Le coût de ce spectacle est de 1000 € HT.
Une demande de subvention sera déposée auprès de la CCPS pour un montant de 333 €.
Après débats le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce spectacle.

Contrat PICKUP :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer le contrat de partenariat de consigne autonome PICKUP.
Le montant de la redevance mensuelle est de 25 € par mètre linéaire, 4 mètres soit un montant de 100 € mensuel.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Animation 14 juillet :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur la soirée pour la fête nationale du 14 juillet concernant la recherche d'un groupe de musique.

Problèmes récurrents de stationnement autour du monument aux morts :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier recommandé reçu de Mme Naïs MOLINES concernant le stationnement des véhicules autour du monuments aux morts.
En effet ces stationnements posent plusieurs problèmes notamment la collecte des ordures ménagères mais surtout peuvent bloquer le passage des pompiers.
Il indique que prochainement des avertissements et des PV seront mis , y compris le soir ou le week-end. Il compte surtout sur la compréhension et civisme des personnes.

Motion pour le maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie comme compétence du bloc communal au Territoire d'Energie GARD SMEG

Monsieur Oliver BRISSAC informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre d'un futur projet de loi sur la décentralisation, le gouvernement par la voie de son premier ministre et de sa ministre de la Décentralisation a évoqué la possibilité d'un transfert de compétences sur les réseaux aux conseils départementaux.

Considérant que la distribution publique d'électricité relève historiquement des compétences du bloc communal depuis la loi du 15 juin 1906 et est aujourd'hui exercée pour des raisons de technicité, d'efficacité et de proximité par des syndicats intercommunaux spécialisés.

Considérant que les Syndicats d'Energies assurent notamment la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux basse tension en zones rurales, contribuant à la qualité de service, à la sécurisation des ouvrages, à l'égalité territoriale et à la mise en œuvre de la transition énergétique.

Considérant que le Territoire d'Energie GARD SMEG assure cette mission depuis plus de 30 ans sur les communes du département et investit chaque année des millions d'euros pour la sécurisation et le renforcement des réseaux.

Considérant que la remise en cause des Syndicats d'Energies dans leur compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie entraînerait une diminution des investissements dans les réseaux ruraux ou, à défaut, une hausse de la facture des usagers via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, ce qui nécessite une mobilisation collective.

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à adopter la motion de défense des Syndicats d'Energies dans leur compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Affirme son attachement au maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie au sein du bloc communal ;
- DECIDE de voter le projet de motion.

Election du futur président de la CCPS :

Monsieur Denis RODRIGUEZ demande à Monsieur le Maire quelle sera sa position lors du prochain vote du président de la CCPS. Michel DEBOUVIERIE parle des problèmes dommageables de conflit qui ont existé depuis 2 ans à la CCPS entre Jean Michel ANDRIUZZI et Pierre MARTINEZ. Suite à un échange personnel avec Jean Michel ANDRIUZZI il dit ne pas être rassuré quant à un futur climat pacifié et uniquement orienté dans l'intérêt collectif de la CCPS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00